



*Mairie de Montgiscard
Haute Garonne
Commune du Sicoval*

**PROCES VERBAL DE
SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre Membres.	de
Afférents Conseil : 14 En Exercice : 19	au
Qui ont pris part à la délibération : 19	

L'An deux mille vingt, le 15 octobre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Faubourg du Sers, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

PRESENTS : M. FOREST Laurent Maire, MME FEYT Roselyne, M. PUYDEBOIS, M. EYCHENNE Jean-Pierre, M. DECRETTE Hugues, M. GAIRIN Jean-Edouard, M. DALL'ACQUA Christian, M. FATRAS Dominique, MME VIGNAUX Jacqueline, MME PRIZZON Eliane, M. BIRELOZE Laurent, M. JOUBERT Julien, MME. BRATINA Maja, MME CLUZEL Céline.

EXCUSES :

M. BETH Alexandre, pouvoir à M. PUYDEBOIS Yves
MME. ANGUITA Nathalie pouvoir à Mme FEYT Roselyne
MME ROMEO Pascale pouvoir à M. JOUBERT Julien
MME VAN EST Sylvie pouvoir à M. DALL'ACQUA Christian
MME MIGNOT Albane pouvoir à M. FOREST Laurent

Date Convocation :
05/10/2020.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Date Affichage :
06/10/2020

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Vignaux Jacqueline
Approbation à l'unanimité du PV en date du 22/09/2020

76-

Convention pour la création du groupement de commande pour la passation des marchés publics d'achat d'électricité 2022-2024 et de gaz 2022-2025

M. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté d'agglomération du Sicoval et plusieurs communes du territoire envisagent, dans un souci de bonne gestion et d'efficacité, de lancer une consultation commune pour les marchés publics d'achat d'électricité.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la fin du contrat des tarifs réglementés pour l'électricité, un marché a été réalisé pour l'achat d'électricité.

Aujourd'hui, il convient de délibérer avant le 30 novembre 2020 afin d'intégrer le groupement du Sicoval.

M. Gairin prend la parole pour faire la synthèse de la réunion du 1^{er} octobre 2020 au Sicoval. 25 communes participent au groupement, le but étant de bénéficier d'un tarif préférentiel.

Pour le gaz une seule option : sans bio gaz

Pour électricité c'est un marché alloti : un lot éclairage public un lot bâtiments publics. Le but est d'ouvrir à plus de fournisseurs. Les majors + 5 attributaires.

Suite à la réunion du 17 septembre 2020, il y a eu un débat sur le contrat énergie verte. Il a été choisi l'option 100% énergie verte plafonnée à 2 euros HT par Mwh.

Pour exemple, à Montgiscard une consommation de 300 Mwh annuelle entraîne 600€ de surcoût lié à l'énergie verte, toutefois le marché devrait générer une économie de 10 000 à 12 000 euros.

Les petits fournisseurs font 100% d'énergie verte mais incapables de fournir le marché, donc ils vont l'acheter le prix dépend du contexte géopolitique 2021-2022.

A ce marché, il faut intégrer le gaz, pas de bio gaz pour le groupement, uniquement du gaz naturel.

Pour Montgiscard cette consommation ne concerne que le restaurant scolaire.

Unixial est prêt à soutenir les communes, les conditions sont favorables en 2020 pour acheter de l'énergie en cette période Covid.

M. Joubert : l'économie pourrait servir à investir pour s'équiper en ampoules LED.

M. Forest répond que le changement d'ampoules sur l'éclairage public a débuté depuis 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la convention pour la création du groupement de commande pour la passation des marchés publics d'achat d'électricité 2022-2024 et de gaz 2022-2025.

77-

OBJET : Bail précaire ancien atelier municipal CD 24 au profit de La Poste

Monsieur le Maire informe que le centre de tri de la Poste de Montgiscard, et en particulier la branche service courrier colis a besoin d'un local pendant la période des fêtes afin d'entreposer et de distribuer les colis, pour faire face à l'augmentation du trafic.

C'est l'occasion pour la Poste de prendre connaissance de cet espace pour un futur tri.

Ce bail sera signé pour une durée de 2 mois à compter du 1^{er} novembre 2020.

Le montant du loyer est de 500.00€ par mois pour une superficie bâtie de 143 m² et l'accès au parking du haut pour le stationnement des véhicules des facteurs (parcelle H0072).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le bail précaire pour la location de l'ancien atelier municipal CD24 au profit de La Poste.

78-

OBJET : délibération d'attribution du marché électricité 2021 à Total direct Energie

Monsieur le Maire rappelle que suite à la fin du contrat des tarifs réglementés pour l'électricité, un marché a été réalisé pour l'achat d'électricité.

Le marché UGAP se termine le 31/12/2020. Le marché Sicoval débute le 01/01/2022, donc avec Unixial, la commune pourra combler cette année de transition.

Deux sociétés ont répondu à l'appel d'offres : Total Direct Energie et EDF.

A l'ouverture des plis, la société Total Direct Energie a été retenue car l'économie était substantielle, et représentait 8 102.00 €/an.

Cela ne concerne que les compteurs bleus.

Aujourd'hui, il convient de délibérer afin de formaliser le choix de la société fournisseur d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la délibération d'attribution du marché électricité 2021 à Total Energie

OBJET : délibération mentionnant le Syndicat Haute-Garonne Environnement et la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Le Maire informe que le nom du Syndicat Mixte Pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (SMEPE) a changé de nom, il est nécessaire de modifier la délibération prise le 17/06/2020 n° 24-2020 et de désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

-Approuve la désignation du délégué titulaire MME ROMEO Pascale et du délégué suppléant M. JOUBERT Julien au sein du Syndicat Haute-Garonne Environnement (HGE).

OBJET : Indemnité pour le gardiennage des églises communales 2020

M. Le Maire rappelle que conformément aux circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011, celles-ci ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

En effet, le point d'indice des fonctionnaires n'a pas été revalorisé depuis le 7 mars 2019.

De fait l'indemnité d'un gardien résidant hors commune et visitant les églises à des périodes rapprochées est revalorisée pour 2020, son montant est de 120.97€ par an.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

-Approuve l'indemnité de 120.97€ pour le gardiennage des églises communales 2020.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h05.

Mme Lozano rappelle les mesures ministérielles quant à l'ouverture des ERP L.

15/10	LISTE EMARGEMENT	PROCURATION	SIGNATURE
1	M. FOREST Laurent		
2	Mme. FEYT Roselyne	Mme. ANGUIA Nathalie	
3	M. PUYDEBOIS Yves	M. BETH Alexandre	
4	Mme. ANGUIA Nathalie		

5	M. EYCHENNE Jean-Pierre		
6	M. DECRETTE Hugues		
7	Mme. VIGNAUX Jacqueline		
8	Mme. BRATINA Maja		
9	M. BIRELOZE Laurent		
10	Mme ROMEO Pascale		
11	M. GAIRIN Jean-Edouard		
12	M. JOUBERT Julien	Mme ROMEO Pascale	
13	M. DALL'ACQUA Christian		
14	M. BETH Alexandre		
15	M. FATRAS Dominique		
16	Mme. CLUZEL Céline		
17	Mme. MIGNOT Albane	M. FOREST Laurent	
18	Mme. PRIZZON Eliane		
19	Mme. VAN EST Sylvie	M. DALL'ACQUA Christian	